



Erasmus+

Cadre légal	RÈGLEMENT (UE) 2021/817 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) no 1288/2013 https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/Reglement_2021_817_Erasmus.pdf
Durée programme	2021-2027
Budget	26 274 milliards euros
Objectif général	L'objectif général du programme est de soutenir, au moyen de l'apprentissage tout au long de la vie, le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà, et ainsi de contribuer à la croissance durable, à l'emploi de qualité, à la cohésion sociale, au développement de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et d'une citoyenneté active. Le programme est un instrument essentiel à la mise en place d'un espace européen de l'éducation, au soutien à la mise en œuvre de la coopération stratégique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, y compris ses programmes sectoriels sous-jacents, au développement de la coopération dans le domaine de la politique de la jeunesse dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 et au développement de la dimension européenne du sport.
Objectifs spécifiques	<p>Le programme a pour objectifs spécifiques de promouvoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La mobilité à des fins d'éducation et de formation des individus et des groupes et la coopération, la qualité, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation; ✓ La mobilité à des fins d'éducation et de formation non formelles et informelles et la participation active des jeunes, et la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de la jeunesse; ✓ La mobilité à des fins d'éducation et de formation du personnel sportif, et la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations sportives et des politiques sportives. <p>Les objectifs du programme sont mis en œuvre au moyen des trois actions clés suivantes, de nature essentiellement transnationale ou internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilité à des fins d'éducation et de formation « action clé 1» ✓ Coopération entre organisations et établissements « action clé 2» ✓ Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération « action clé 3» <p>Les objectifs du programme sont également mis en œuvre au moyen des actions Jean Monnet.</p>
Pays participants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 27 États membres de l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer ✓ pays tiers associés au programme (pays de l'AELE et EEE, pays candidats à l'adhésion)





Bénéficiaires	<p>Tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport peut soumettre une demande de financement.</p> <p>En outre, les groupes de jeunes actifs dans le secteur de la jeunesse, (pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse), peuvent demander le financement sur certaines actions (participations de jeunes).</p>
Actions financées Volet Education et formation	<p>Action clé n°1 : mobilité Mobilité à des fins d'éducation et de formation des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur, des apprenants et du personnel de l'enseignement et de la formation professionnels, des élèves et du personnel des écoles, des apprenants et du personnel de l'éducation des adultes. <u>A noter</u> : L'ensemble des mobilités peuvent se dérouler de manière hybride (mobilité physique associée à des activités virtuelles)</p> <p>Action clé n°2 : Coopération entre organisations et établissements a) partenariats de coopération et d'échange de pratiques, dont des partenariats à petite échelle visant à favoriser un accès plus large et plus inclusif au programme b) partenariats d'excellence, en particulier les universités européennes, les plateformes de centres d'excellence professionnelle et les masters communs Erasmus Mundus c) partenariats en faveur de l'innovation pour renforcer la capacité d'innovation de l'Europe d) plateformes et outils en ligne conviviaux en vue d'une coopération virtuelle, notamment des services d'appui pour eTwinning et pour la plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe, ainsi que des outils visant à faciliter la mobilité à des fins d'éducation et de formation (ex. carte d'étudiant européenne).</p> <p>Action clé n°3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération a) élaboration et mise en œuvre des programmes de mesures générales et sectorielles de l'Union (...) avec le soutien du réseau Eurydice ou d'activités d'autres organisations concernées et le soutien apporté au processus de Bologne b) outils et mesures de l'Union qui favorisent la qualité, la transparence et la reconnaissance des compétences, aptitudes et qualifications c) dialogue et coopération sur les politiques à mener avec les parties prenantes concernées d) mesures contribuant à la mise en œuvre inclusive et de qualité élevée du programme e) coopération avec d'autres instruments de l'Union et soutien aux autres politiques f) activités de diffusion et de sensibilisation (résultats et priorités)</p> <p>Action Jean Monnet Soutien à l'enseignement, à l'apprentissage, à la recherche et aux débats sur les questions liées à l'intégration européenne, y compris sur les défis futurs et les perspectives d'avenir de l'Union via l'action Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur et dans d'autres domaines de l'éducation et de la formation et soutien aux établissements qui poursuivent un but d'intérêt européen (Institut universitaire européen de Florence ; Collège d'Europe (campus de Bruges et de Natolin); Institut européen d'administration publique de Maastricht; Académie de droit européen de Trèves; Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive d'Odense et Centre international de formation européenne de Nice)</p>





<p>Actions financées Volet jeunesse</p>	<p>Action clé n°1 : mobilité et participation des jeunes Soutien aux actions de mobilité à des fins d'éducation et de formation des jeunes, aux activités de participation des jeunes, à DiscoverEU et à la mobilité à des fins d'éducation et de formation des animateurs socio-éducatifs.</p> <p>Action clé n°2 : coopération entre organisations et institutions a) partenariats de coopération et d'échange de pratiques, dont des partenariats à petite échelle visant à favoriser un accès plus large et plus inclusif au programme b) partenariats en faveur de l'innovation pour renforcer la capacité d'innovation de l'Europe c) plateformes et outils en ligne conviviaux en vue d'une coopération virtuelle.</p> <p>Action clé n°3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération a) élaboration et mise en œuvre du programme de mesures de l'Union dans le domaine de la jeunesse, avec le soutien du réseau Wiki pour les jeunes (s'il y a lieu) b) outils et mesures de l'Union qui favorisent la qualité, la transparence et la reconnaissance des compétences et des aptitudes, en particulier au moyen de Youthpass c) dialogue et coopération sur les politiques à mener avec les parties prenantes concernées, notamment les réseaux à l'échelle de l'Union, les organisations européennes et internationales actives dans le domaine de la jeunesse, le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, et le soutien au Forum européen de la jeunesse d) les mesures contribuant à la mise en œuvre inclusive et de qualité élevée du programme, y compris soutien au réseau Eurodesk e) coopération avec autres instruments de l'Union et soutien autres politiques de l'Union f) activités de diffusion et de sensibilisation aux résultats et aux priorités des politiques européennes ainsi qu'au programme.</p>
<p>Actions financées Volet sport</p>	<p>Action clé n°1 : mobilité Soutien aux actions de mobilité à des fins d'éducation et de formation du personnel sportif</p> <p>Action clé n°2 : coopération entre organisations et institutions a) partenariats de coopération et d'échange de pratiques, dont des partenariats à petite échelle visant à favoriser un accès plus large et plus inclusif au programme b) manifestations sportives à but non lucratif visant à renforcer la dimension européenne du sport et à mettre en avant les questions pertinentes concernant le sport de masse.</p> <p>Action clé n°3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération a) élaboration et mise en œuvre du programme de mesures de l'Union dans le domaine du sport et de l'activité physique b) dialogue et coopération sur les politiques à mener avec les parties prenantes concernées, notamment les organisations européennes et internationales actives dans le domaine du sport c) mesures contribuant à la mise en œuvre inclusive et de qualité élevée du programme d) coopération avec d'autres instruments de l'Union et soutien aux autres politiques de l'UE e) activités de diffusion et de sensibilisation aux résultats et aux priorités des politiques européennes ainsi qu'au programme.</p>





Nouveautés programme 2021-2027

Action clé 1

- ✓ L'ensemble des mobilités peuvent se dérouler de manière hybride (mobilité physique associée à des activités virtuelles) ;
- ✓ Un financement complémentaire est prévu pour les participants ayant moins d'opportunité ;
- ✓ Un financement complémentaire est prévu pour les participants ayant la possibilité de choisir un mode de transport à moindre empreinte carbone.

Action clé 2

- ✓ Des partenariats simplifiés sont disponibles pour les secteurs de l'enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, éducation des adultes. Le financement, est de type forfaitaire (30 000€ ou 60 000€), couvre l'ensemble des activités financées.

Enseignement scolaire

- ✓ Les organismes détenteurs de l'accréditation Erasmus - Enseignement scolaire sont nécessairement financés au titre des appels à propositions pour lesquels ils se positionnent
- ✓ Les organismes non-détenteurs de cette accréditation, peuvent soit rejoindre un consortium accrédité, soit déposer une candidature de projet de mobilité de courte durée (maximum 30 participants et 3 participations dans le cadre du programme 2021-2027) ;
- ✓ La mobilité des élèves (individuelle ou mobilité de groupe) est une activité disponible dans le cadre de l'action clé 1.

Enseignement et formation professionnels

- ✓ Les organismes détenteurs de l'accréditation Erasmus - Enseignement et formation professionnels sont nécessairement financés au titre des appels à propositions pour lesquels ils se positionnent ;
- ✓ Les organismes non-détenteurs de cette accréditation, peuvent soit rejoindre un consortium accrédité, soit déposer une candidature de projet de mobilité de courte durée (maximum 30 participants et 3 participations dans le cadre du programme 2021-2027)
- ✓ Les bénéficiaires de conventions de subvention dans le cadre des projets accrédités peuvent utiliser jusqu'à 20% de leur subvention pour les activités internationales.

Enseignement supérieur

- ✓ La durée du projet est dorénavant de 26 mois ;
- ✓ Les programmes intensifs hybrides sont une nouvelle activité disponible dans le cadre de l'action "Mobilité de l'enseignement supérieur"
- ✓ Les bénéficiaires peuvent utiliser jusqu'à 20% de leur subvention pour les activités internationales
- ✓ Les mobilités courtes sont désormais possibles pour certaines catégories de participants.





Appels à propositions	Appel à propositions Erasmus+ 2023 https://www.europedirectpyrenees.eu/appele-a-proposition/erasmus-plus-2023
Documentation utile	Guide du programme 2023 https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/2023-erasmusplus-programme-guide_V2_fr.pdf
Plateforme « MonprojetErasmus+ »	Nouvelle plateforme dédiée aux candidats et aux bénéficiaires de projets Erasmus+ 2021-2027 qui apporte toutes les informations et les ressources utiles pour déposer une demande de subvention Erasmus+ ou pour suivre les projets de mobilité AC1 ou de partenariat AC2 : https://monprojet.erasmusplus.fr/
Contact européen	Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (« EACEA ») Avenue du Bourget, 1 (BOUR 01/04A) B-1140 Bruxelles - Belgique Tel: +32 22991111 Web : http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus_fr Mail: eacea-info@ec.europa.eu
Contact national Volet éducation et formation	Agence Erasmus + France/ Éducation Formation 9 rue des Gamins - CS 71965 F - 33088 Bordeaux cedex Tel: 05 56 00 94 00 Site web: https://agence.erasmusplus.fr/
Contact national Volets Jeunesse et Sport	Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport - Agence du Service Civique 95 avenue de France F - 75013 Paris Tel : 09 74 48 18 40 Site web : https://site.erasmusplus-jeunesse.fr/
Contact Occitanie	Actions menées dans l'éducation et la formation Délégation Académique aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC) – Académie de Montpellier 31, rue de l'Université - CS 39004 F - 34064 Montpellier Cedex 2 Tel : 04 67 91 48 86 Mail : ce.recदारic@ac-montpellier.fr Web : http://www.ac-montpellier.fr/cid87809/europe-international.html Délégation Académique aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC) – Académie de Toulouse 75 Rue Saint Roch - CS 87703 31077 Toulouse Cedex 4 Tel : 05 36 25 87 81 Mail : dareic@ac-toulouse.fr Web : http://www.ac-toulouse.fr/cid66034/europe-international.html Actions menées pour la jeunesse et le sport Direction de Région Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) 3 avenue Charles Flahault F - 34094 Montpellier Cedex 5 Web : https://www.ac-montpellier.fr/DRAJES-123047 Contact: Corinne Lenain - Référent Europe International Jeunesse (REIJ) Mail : corinne.lenain@region-academique-occitanie.fr
Date mise à jour	20 février 2023

